

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

26

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 septembre 2021



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame BALSON

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Madame BATAILLE (pouvoir Madame MONTEIRO) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame PFANDER-MENY) - Monsieur MULLER (pouvoir Monsieur CHATEAU)

**Membres absents** :

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Contrat local de santé de Dijon Métropole; Avenant n°3

Madame TENENBAUM expose :

Le Contrat Local de Santé (CLS), instauré par la loi Hôpital, patients, santé et territoires de 2009 et conforté par la loi de Modernisation de notre système de santé de 2016, est un outil de contractualisation visant à dynamiser les partenariats entre les différents acteurs de la santé et les collectivités territoriales. Il permet de répondre aux enjeux de santé d'un territoire avec une visée globale de réduction des inégalités sociales et territoriales.

Par délibération en date du 24 mars 2016, la Ville Dijon a approuvé le CLS 2016 – 2018 conclu entre la Métropole, les communes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, l'Agence Régionale de Santé

Bourgogne Franche-Comté, la Préfecture, le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental de Côte d'Or.

Ce contrat a été prorogé jusqu'au 30 juin 2021 par la signature de deux avenants, afin d'engager une réflexion pour définir les contours du prochain CLS.

Toutefois la situation sanitaire exceptionnelle de pandémie de Covid-19, n'a pas permis d'engager avec l'ensemble des acteurs concernés une réflexion sur l'élaboration d'un nouveau CLS avant cette échéance.

Il est ainsi proposé de prolonger de nouveau la durée du Contrat Local de Santé de Dijon métropole 2016-2018, par la conclusion d'un avenant n°3 pour une durée de 18 mois.

Ce temps supplémentaire permettra de définir une stratégie collective sur l'enjeu de la santé à l'échelle de la Métropole et de prendre le temps du dialogue, notamment sur la réponse aux besoins du territoire en matière de prévention et de promotion de la santé.

Les signataires s'accordent ainsi pour proroger les engagements pris dans le contrat initial, jusqu'au 31 décembre 2022.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet d'avenant n°3 du Contrat Local de Santé 2016-2018 de Dijon métropole ;
- 2 - autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**